

Visa du Service :

Visa de la Directrice générale f.f. :

Projet de délibération – Collège communal du 25 MAI 2020

---

N° - PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 – Projet – Modification Adoption.

LE COLLEGE,

Revu la délibération du Conseil communal du 29 avril 2019 adoptant le projet de plan d'investissement communal 2019-2021 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1113-1 et L1122-30 relatifs aux compétences du Conseil communal, les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle et le titre IV relatif aux subventions à certains investissements d'intérêt communal ;

Vu les dispositions du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles R.271 à R.291 ;

Vu le plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique de la Vesdre approuvé par le Gouvernement wallon en date 10 novembre 2005 et modifié par le Gouvernement wallon en date du 19 avril 2012 (et ses modifications ultérieures) ;

Vu le contrat d'égouttage signé en date du 4 octobre 2010 entre la Région wallonne, la S.P.G.E., l'A.I.D.E. et la Ville de Verviers ;

Vu le mémento de jurisprudence égouttage de la S.P.G.E. du 3 juillet 2013 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la circulaire du 15 octobre 2018 de Mme la Ministre de la Région Wallonne, chargée des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, relative à l'élaboration du plan d'investissement communal 2019-2021 ;

Vu les courriers de la S.P.G.E., en date des 9 juillet et 11 décembre 2018, récapitulant les modalités de mise en œuvre dans POWALCO des dossiers d'égouttage, de la modification de la procédure d'introduction des dossiers du plan d'investissement communal 2019-2021 et informant la Ville de ses priorités pour le choix des investissements en égouttage ;

Vu la notification, en date du 11 décembre 2018, par Mme la Ministre de la Région Wallonne, chargée des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, informant la Ville que cette dernière bénéficiera d'un subside de 2.613.480,18 € pour la mise en œuvre de son plan d'investissement communal 2019-2021 ;

Vu la délibération du Conseil communal 29 avril 2019 adoptant le plan d'investissement communal 2019-2021 comportant 8 fiches techniques et le relevé des investissements ci-dessous et sollicitant les subventions prévues dans le courrier du 11 décembre 2018 :

COMMUNE DE VERVIERS								
PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019 - 2021								
		Montant du droit tirage pour la programmation (1) : 2.613.480 €	Les montants sont indiqués en euros T.V.A. comprise (sauf sur l'égouttage)					
		(2)	(3)		(4)=(2)-(3)	40 % de (4)	60 % de (4)	
Année	N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
				SPGE	autres intervenants			
2020	1	Rue de Pepinster – Travaux de réfection de l'égouttage et remise en état de la voirie (SPW)	1.217.300,00 €	1.217.300,00 €	- €	- €	- €	- €
2020	2	Rue Grand'Ville(SPW) et rue de la Saunerie (VILLE) – Travaux de réfection d'égouttage, remise en état, aménagement de la voirie et mobilité douce	685.996,08 €	458.700,00 €	- €	227.296,08 €	90.918,43 €	136.377,65 €
2021	3	Remplacement d'un tronçon d'égouttage chaussée de Theux (SPW)	307.300,00 €	307.300,00 €	- €	- €	- €	- €
2021	4	Remplacement d'un tronçon d'égouttage rue Bouquette (SPW)	144.400,00 €	144.400,00 €	- €	- €	- €	- €
2021	5	Avenue Eugène Mullendorff – Place d'Arles: travaux de réfection d'égouttage, aménagement de la voirie et mobilité douce	3.637.290,00 €	621.950,00 €	- €	3.015.340,00 €	1.206.136,00 €	1.809.204,00 €
2020	6	Aménagement de l'espace public « PORTE DE HEUSY » - suite à la démolition (hors objet) d'un ensemble d'immeubles - entouré des rues du Palais, de Heusy, du Tribunal, chaussée de Heusy	1.677.060,00 €	- €	- €	1.677.060,00 €	670.824,00 €	1.006.236,00 €
2020	7	Rue des Charrons – Aménagement de la voirie et mobilité douce	1.282.950,90 €	- €	- €	1.282.950,90 €	513.180,36 €	769.770,54 €
2021	8	PLAINE PELTZER - construction d'un bâtiment pour la maison de l'égalité des chances et du citoyen	2.496.532,50 €	- €	290.400,00 €	2.206.132,50 €	882.453,00 €	1.323.679,50 €
<b>TOTAUX</b>			<b>11.448.829,48 €</b>	<b>2.749.650,00 €</b>	290.400,00 €	8.408.779,48 €	3.363.511,79 €	5.045.267,69 €
						(5)	(6)	
				<b>DEMANDE DE DEROGATION</b>				
Dépassement du plafond de 200 % (6) > [(1) * 2]				OUI - NON		Les demandes de dérogation doivent être motivées dans la délibération du Conseil communal qui approuve le PIC		
Thésaurisation avec la programmation pluriannuelle suivante				OUI - NON				

Vu le courrier de M. le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 18 décembre 2019, notifiant à la Ville de Verviers l'approbation de son plan d'investissement 2019-2021 approuvé par le Conseil communal du 29 avril 2019, l'avis défavorable de la SPGE pour les points 3, 4 et 6, à savoir :

- Le remplacement d'un tronçon d'égouttage rue Bouquette ;
- Le remplacement d'un tronçon d'égouttage chaussée de Theux ;
- L'aménagement de l'espace public porte de Heusy. Ce dossier peut être retenu si la Ville marque son accord pour la prise en charge des travaux d'égouttage que la SPGE estime nécessaires. Dans ce cas, il y aura lieu d'introduire un PIC modifié ;

Attendu que :

- Le remplacement d'un tronçon d'égouttage rue Bouquette sera réinscrit lors d'un prochain PIC ;
- Le remplacement d'un tronçon d'égouttage chaussée de Theux a été retenu par la SPGE en date du 23 décembre 2019 et que de ce fait, il peut être ajouté au PIC 2019-2021 ;
- L'aménagement de l'espace public porte de Heusy ; pour des raisons techniques, l'égouttage est inclus dans le dossier de réfection de l'avenue Müllendorff et de ce fait, il peut être ajouté au PIC 2019-2021 et ainsi tenir l'engagement pris par la Ville auprès du Fonctionnaire délégué de réaliser un projet d'aménagement sur ce site ;

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur l'Echevin DEGEY en sa séance du 15 mai 2020 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

## DECIDE

Art. 1 : de marquer un accord de principe sur la modification du plan d'investissement communal des travaux modifié de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 comportant 7 fiches techniques et le relevé des investissements (voir annexe) ;

Art. 2 : de soumettre la modification du plan d'investissement communal 2019-2021 au Conseil communal d'avril 2020 ;

Art. 3 : de transmettre la présente délibération à M. le Ministre de la Région Wallonne, chargé du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, à l'A.I.D.E. et à la S.P.G.E.

Projet soumis au Conseil communal

**COMMUNE DE VERVIERS**  
**PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019 - 2021**

13-03-20

Montant du droit tirage pour la programmation (1) : 2.703.545,48 €

Les montants sont indiqués en eur os T.V.A. comprise (sauf sur l'égouttage)

Année	N°	Intitulé de l'investissement	(2) Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)	(3) Estimation des interventions extérieures		(4)=(2)-(3) Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	40 % de (4) Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	60 % de (4) X1,05 Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
				SPGE	autres intervenants			
2020	1	Rue de Pepinster – Travaux de réfection de l'égouttage et remise en état de la voirie (SPW)	1.217.300,00 €	1.217.300,00 €	- €	- €	- €	- €
2020	2	Rue Grand'Ville(SPW) et rue de la Saunerie (VILLE) – Travaux de réfection d'égouttage, remise en état, aménagement de la voirie et mobilité douce	685.996,08 €	458.700,00 €	- €	227.296,08 €	90.918,43 €	143.196,53 €
2021	3	Remplacement d'un tronçon d'égouttage chaussée de Theux (SPW)	583.000,00 €	308.000,00 €	- €	275.000,00 €	110.000,00 €	116.065,93 €
2021	5	Avenue Eugène Mullendorff – Place d'Arles - Travaux de réfection d'égouttage, aménagement de la voirie et mobilité douce	3.637.290,00 €	632.277,00 €	- €	3.005.013,00 €	1.202.005,20 €	1.893.158,19 €
2020	6	Aménagement de l'espace public « PORTE DE HEUSY » - suite à la démolition (hors objet) d'un ensemble d'immeubles - entouré des rues du Palais, de Heusy, du Tribunal, chaussée de Heusy	1.677.060,00 €	- €	- €	1.677.060,00 €	670.824,00 €	1.056.547,80 €
2020	7	Rue des Charrons – Aménagement de la voirie et mobilité douce	1.282.950,90 €	- €	- €	1.282.950,90 €	513.180,36 €	808.259,07 €
2021	8	PLAINE PELTZER - construction d'un bâtiment pour la maison de l'égalité des chances et du citoyen	2.496.532,50 €	- €	290.400,00 €	2.206.132,50 €	882.453,00 €	1.389.863,48 €
<b>TOTAUX</b>			<b>11.580.129,48 €</b>	<b>2.616.277,00 €</b>	<b>290.400,00 €</b>	<b>8.673.452,48 €</b>	<b>3.469.380,99 €</b>	<b>5.407.091,00 €</b>

(5)

(6)

DEMANDE DE DEROGATION	
Dépassement du plafond de 200 % (6) > [(1) * 2]	⊖ - NON
Thésaurisation avec la programmation pluriannuelle suivante	⊖ - NON

Les demandes de dérogation doivent être motivées dans la délibération du Conseil communal qui approuve le PIC